



VILLE D'AUDINCOURT

8 Avenue Aristide Briand
BP 45 199
25405 AUDINCOURT CEDEX



DOB 2026

Débat d'Orientation Budgétaire



03 81 36 37 38



courrier@audincourt.fr



www.audincourt.fr

ville d'
audincourt

Table des matières

I. Introduction.....	4
II. Le Débat d’Orientation Budgétaire un temps de transparence et de dialogue.....	9
III. Le contexte général.....	11
A. Un contexte délicat et contraint.....	11
Des projections macroéconomiques difficiles à établir en raison d’un contexte international complexe.....	11
La santé des finances publiques reste préoccupante.....	11
L’impact de la Loi de Finances 2026 sur les collectivités locales.....	12
Mais, la situation financière la commune d’Audincourt reste saine.....	12
B. Les grands équilibres du budget principal 2019-2025.....	14
IV. Les grandes tendances de la section de fonctionnement – Recettes.....	15
A. Des recettes de fonctionnement peu dynamiques.....	15
B. Une politique fiscale responsable préservant des marges de manœuvre.....	16
Nature des recettes fiscales.....	16
Des orientations fiscales 2026 responsables et prudentes.....	18
Les projections pour 2026-2027.....	19
C. Des dotations et subventions au niveau incertain.....	20
D. Synthèse des ressources fiscales et des dotations de l’État	23
E. Les produits de la gestion du patrimoine : les loyers et les remboursement d’assurance.....	24
F. Les revenus issus du l’activité des services de la Ville.....	24
G. Les remboursements sur charges de personnels.....	25
H. Les autres recettes.....	25
V. Les grandes tendances de la section de fonctionnement – Dépenses.....	26
A. La maîtrise des ressources humaines : un enjeu majeur.....	27
Evolution des grandes masses.....	27
Evolution des effectifs.....	28
Les avantages en nature.....	29
B. Les dépenses quotidiennes de la collectivité.....	30
Les charges générales et leur évolution.....	30
L’énergie et les fluides : un enjeu environnemental et financier.....	32
C. Les charges de gestion courantes.....	33
D. Des charges financières maîtrisées.....	34
E. Les dégrèvements de THLV.....	35
F. Les annulations sur exercice antérieurs.....	35
G. Les provisions.....	36
VI. Synthèse de la section de fonctionnement.....	37
VII. Une politique d’investissement ambitieuse.....	39
A. Une politique constante et cohérente.....	39
Un haut niveau de dépenses.....	39

Des financements nombreux et variés.....	40
B. Un potentiel d'investissement élevé : 4,4 M€.....	41
VIII. La dette : un levier pour les projets structurants.....	44
A. Une dette propre maîtrisée.....	44
La situation au 31 décembre 2025.....	44
Evolution envisagée de l'endettement entre 2026-2028.....	46
B. Une dette garantie au service de l'habitat social.....	47
Le cadre général et les règles prudentielles.....	47
La situation de la dette garantie au 31 décembre 2025.....	48
IX. Budget Annexe - la Santé : une politique nécessaire.....	49
A. Le besoin d'une politique de Santé à Audincourt.....	49
La création du Budget Annexe Santé.....	49
Une fréquentation toujours importante.....	49
Les chiffres clés du Budget Annexe Santé en 2025.....	50
B. Le Budget de fonctionnement.....	50
C. Les ressources humaines.....	52
D. Les relations entre le Budget Annexe Santé et le Budget Principal.....	53
E. Les projets d'investissement.....	54
F. Evolution du budget de fonctionnement.....	55
G. Evolution du budget d'investissement.....	56

I. INTRODUCTION

Le contexte politique, économique et financier du monde dans lequel nous vivons sont des plus inquiétants. Les tensions internationales des dernières semaines ne sont guère rassurantes. Chacun d'entre nous commence à en percevoir les conséquences concrètes dans son quotidien : hausse exponentielle du prix des carburants, fragilité de nos entreprises et de nos commerces de proximité, précarité financière et sociale accrue.

Les collectivités locales sont en première ligne pour lutter et briser ce cercle vicieux. Lors de chaque crise, ce sont elles qui sont mises à contribution pour maintenir la cohésion sociale. A ce titre, depuis toujours, la Ville d'Audincourt, le CCAS et la Caisse des Écoles sont pleinement investis et mobilisés pour répondre aux besoins essentiels, que nous savons toujours plus importants, des Audincourtois.

L'État, en quête d'économies et pour se décharger de ses responsabilités, dans un même mouvement, délègue aux collectivités locales de plus en plus de compétences et les sollicite fortement pour participer au redressement des finances publiques, malgré leur faible part dans le déficit global. En 2025, cette politique aveugle et purement comptable d'économies s'est traduite pour la Ville d'Audincourt par la perte de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour 116 K€, la hausse des cotisations sociales de 144 K€. Nos marges de manœuvre en sont réduites d'autant. Nous ne sommes pas la seule collectivité impactée : Pays de Montbéliard Agglomération (PMA). A pour sa part a subi un prélèvement de près de 1,8 M€ au seul titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes (DILICO). Audincourt en a heureusement été préservée car bénéficiant de la DSU cible.

Malgré cela, les besoins à satisfaire n'en restent pas moins importants, pas moins stratégiques, tant pour notre ville que pour le PMA : favoriser et accompagner la croissance démographique, la transition écologique, le développement économique, des services publics et de la solidarité. Ne pas y répondre concrètement risque d'accroître l'instabilité et la crise démocratique qui se font tous les jours plus fortes avec la montée des extrêmes et des radicalités de toutes sortes.

Aujourd'hui, nous réfléchissons aux orientations budgétaires. Dans un mois, le Budget 2026 vous sera proposé. Ces moments sont bien plus que des actes purement administratifs et financiers. Ils doivent nous permettre concrètement de nous doter de moyens pour traduire nos ambitions pour les Audincourtois tout en restant fidèles aux valeurs républicaines qui sont le cœur battant de l'identité de notre ville. Il faut être conscient que nous ne pouvons pas réaliser ces actions seules. La recherche de soutien et de partenariat est primordiale.

► **La sécurité, un droit fondamental pour chaque Audincourtois.**

Cela se traduit d'une part par le renforcement des moyens humains (recrutement de policiers supplémentaires) et matériels (équipement des policiers, poursuite du déploiement et de la modernisation de la vidéoprotection) et d'autre part par un travail régulier avec les différents acteurs (police nationale, procureur de la République, associations...) afin de mener des actions ciblées, à la fois sur la sécurité et sur la prévention.

En 2026, notre action portera sur le recrutement de nouveaux agents pour la Police Municipale, la poursuite du projet de vidéoprotection et le développement de synergies pour lutter contre le narcotrafic et les violences faites aux femmes.

► **La volonté d'offrir à chaque enfant des conditions d'apprentissage dignes, équitables et ouvertes sur le monde.**

Dans la continuité de la rénovation énergétique des écoles, les cours des différents établissements seront progressivement végétalisés et désimperméabilisés. Les 435 enfants qui fréquentent les services de la restauration scolaire continueront à se voir proposer des repas sains composés majoritairement de produits bio et locaux, à des tarifs abordables, basés sur le quotient familial.

La lutte contre l'échec scolaire et le renforcement des liens entre les familles et l'école seront renforcés et valorisés avec des dispositifs comme le Programme de Réussite Éducative (PRE) mené conjointement avec la Caisse de Écoles et le label Cité éducative pour les quartiers des Champs Montants et des Forges Montanot. La Ville d'Audincourt se place ainsi au cœur de la communauté éducative.

En 2026, nous soutiendrons l'éducation populaire et nous ferons de la lutte contre l'échec scolaire et le renforcement du lien famille-école des priorités en utilisant les dispositifs existants (PRE, programme Cité Éducative, subventions Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)).

► **La santé demeure plus que jamais une priorité vitale.**

Le renforcement de l'offre de santé du site Lucine est la réponse forte de la ville d'Audincourt à la baisse de la démographie médicale et au risque de désert médical.

La Maison Médicale de Garde assure la permanence des soins et limite l'engorgement des urgences de l'hôpital Nord Franche-Comté.

La Centre Municipal de Santé permet à plus 3.800 personnes de disposer d'un suivi médical dans un cadre de qualité. L'équipe médicale actuelle sera renforcée au mois de mai par un quatrième médecin.

Le médicobus permet d'apporter des soins aux personnes âgées, sans médecin traitant, au plus près de chez elles.

Ces dispositifs sont complétés par des actions de prévention plus ciblées comme Octobre rose ou Tip Top la forme en lien avec le CCAS ou Juin jaune qui permet la distribution de 5.000 chapeaux lors de Rencontres et Racines en partenariat avec la Ligue contre le Cancer.

Nous sommes aussi attentifs à l'avenir des structures essentielles que sont l'EHPAD et le Mittan qui doit impérativement rester et se développer à Montbéliard.

Nous poursuivons et intensifions notre politique dans le domaine de la Santé en pérennisant le recrutement de médecins au sein de nos structures tout en accompagnant l'installation de médecins libéraux. Dans le même temps, les actions de prévention seront intensifiées (ordonnance verte, label « Ma ville se ligue », label « France santé », santé mentale...).

► **Audincourt, une ville rayonnante**

Dans un contexte contraint, la tentation du repli budgétaire est forte. Notre choix se porte sur l'ouverture, la volonté de rendre **la culture** accessible à tous : la distance et le prix ne doivent pas être un frein. Audincourt dispose de lieux de culture : le Ph'arts, la donation Patt et d'un tiers culturel, dont le rayonnement est régional. Ils complètent les manifestations emblématiques, comme Rencontres et Racines, Campagne à la Ville, la Fête de la BD, les Littératures étrangères qui rythment l'année. Des collaborations fructueuses sont nouées avec le Moloco, le conservatoire et des artistes. La Ville participe également activement à la préservation du patrimoine sacré qui se trouve sur son territoire (mise en valeur du Sacré-Coeur, préservation de l'Immaculée Conception aux Forges).

Le sport est bien plus qu'une pratique, c'est un moteur de lien social, de santé (programme santé-sport) et de vitalité collective. Tout comme la culture, sa pratique doit être accessible à tous. La Ville donne aux 24 associations sportives et leurs 2.500 licenciés des conditions de pratique optimales (restauration du gymnase l'Espérance, modernisation de l'éclairage). Elle soutient la rénovation du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) entreprise par PMA, soutient les nouvelles pratiques sportives comme le padel.

Le soutien financier aux différentes associations qui constituent le tissu social de notre cité est maintenu, malgré la tentation, vaine, d'en faire une variable d'ajustement.

Nous veillerons à rapprocher la culture et la pratique du sport de chaque Audincourtois en déployant des actions (pic-nic musicaux, programme « santé-sport ») et en soutenant tous les projets de valorisation de notre patrimoine culturel (Sacré-Coeur, Immaculée Conception...) ou sportif (terrains de padel, modernisation des installations..).

► Une ville toujours plus attractive et plus verte

Le logement doit s'adapter à chaque étape de la vie. Avec une progression de 700 habitants, Audincourt confirme son attractivité. Mais, face à la problématique du vieillissement de la population, la ville se veut être un moteur de la mise en place d'une politique ambitieuse pour accompagner un parcours résidentiel. Il s'agit de répondre aux besoins des familles, des actifs, des aînés tout au long de leur vie, en favorisant la rénovation du parc existant et en luttant contre l'habitat indigne. Le nouveau quartier de la Gare voit la création de 114 logements dont la moitié réservés aux seniors. Un projet de reconversion du quartier des Forges est engagé.

Les commerçants, les artisans et les entreprises sont le cœur battant d'Audincourt. Notre ville a su conserver un tissu de commerces indépendants et de proximité qui fait sa force. Notre politique repose sur la maîtrise du foncier qui nous conduit à être propriétaire de 27 cellules commerciales, toutes occupées. Ce choix nous permet de pratiquer des loyers abordables et de rénover les locaux. Cette politique se double d'un accompagnement permanent et individualisé des porteurs de projet. Cela permet de lutter contre la vacance et d'encadrer les implantations. Une attention toute particulière est portée à la transformation et à la modernisation de la ZAC des Arbletters, même si elle dépend d'un investisseur privé. La mise en valeur du seul marché couvert du Pays de Montbéliard est également un enjeu majeur car il est facteur d'attractivité.

Le développement durable est pour nous un engagement sans faille. Accélérer la transition écologique est essentiel pour préparer une ville plus fraîche, plus sobre et finalement plus protectrice de ses habitants. Les 1000 arbres plantés entre 2020 et 2025, la rénovation énergétiques des écoles, le passage en Led de l'éclairage public sont le point de départ de cette ambition. La végétalisation de nos quartiers doit s'accélérer. L'activité de nos maraîchers doit être pérennisée et amplifiée.

Notre action visera d'une part à accompagner l'initiative privée dans la requalification de la ZAC des Arbletters et la reprise du site Colruyt par Leclerc et d'autre part à permettre aux commerces de centre ville et au marché de devenir des lieux de proximité, de convivialité et de produits locaux. Elle s'intègre dans notre ambition de modifier profondément le visage de notre ville : un nouveau

quartier urbain est en train d'émerger à la Gare, tandis que la requalification du quartier des Forges sera engagée autour de l'Immaculée Conception.

► **La solidarité, une responsabilité collective.**

La solidarité est une notion transversale. Elle est devenue la boussole de l'action municipale. Elle prend différentes formes : soutien des familles, à l'enfance, lutte contre le mal-logement, développement de l'accès à une alimentation durable. Le CCAS est le bras armé de l'action sociale de la Ville en lien avec les associations caritatives. Audincourt est candidate à l'obtention « ville amie des aînés ».

En 2026, nous souhaitons poursuivre la construction d'une ville à la fois bienveillante et inclusive, luttant contre l'isolement sous toutes ses formes et où nos aînés trouveraient pleinement leur place.

Des orientations budgétaires claires

Le projet dont les grandes lignes viennent d'être exposées est ambitieux. Il s'inscrit dans l'avenir et vise à modifier profondément notre ville dans les dix ans à venir. Mais, il se veut avant tout réaliste.

Il repose sur des principes simples :

- la stabilité des taux d'imposition pour éviter toute augmentation inutile de la pression fiscale ;
- la poursuite de notre soutien aux associations, qui sont un des garants du lien social ;
- une vigilance sur le niveau des dépenses de personnel ;
- l'utilisation de notre potentiel d'investissement (4,4 M€ en 2026) pour moderniser notre ville ;
- une recherche de financements pour compléter notre potentiel d'investissement ;
- un recours à l'emprunt limité à 1.000.000 € ;

Dans le contexte incertain actuel, en ce début de mandat, les orientations qui vous sont soumises traduisent notre volonté de toujours agir pour le développement de notre ville, pour les Audincourtoises et les Audincourtois, tout en préservant un cadre budgétaire rigoureux.

Le débat est ouvert.

II. Le Débat d'Orientation Budgétaire un temps de transparence et de dialogue

Préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape **essentielle** de la procédure budgétaire.

Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité et de les informer sur les perspectives pluriannuelles.

Le débat d'orientations budgétaires est également une étape **obligatoire** du cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements. Ainsi, en cas d'absence de tenue de ce débat, toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, Commune de Port la Nouvelle*).

Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles, 28/12/1999, Commune de Fontenay-le-Fleury*).

Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*TA de Versailles, 16/03/01 – M. Lafond c/ Commune de Lisses*).

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion. Il est mis à la disposition du public à la mairie et est transmis au Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

Une délibération permet **obligatoirement** de prendre acte de la tenue du débat.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le maire doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédent l'examen du budget, un rapport décomposé comme suit :

- Présenter la situation financière de la commune
- Exposer les grandes priorités politiques du mandat
- Partager les contraintes et marges de manœuvre
- Préparer le budget primitif 2026

Le calendrier de l'exercice budgétaire 2026 sera le suivant :

le 30 mars :

- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire fin mars ;

le 27 avril :

- Approbation du règlement Budgétaire et Financier ;
- Définition de la stratégie en matière d'emprunt ;
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats 2025 ;
- Adoption du Budget Primitif 2026 ;

En fonction des besoins :

- Adoption de décision(s) modificative(s) équilibrée(s) sur l'un ou l'autre des budgets de la Ville ou les deux ;

III. Le contexte général

A. Un contexte délicat et contraint

x Des projections macroéconomiques difficiles à établir en raison d'un contexte international complexe

Fin 2025, les projections macroéconomiques de la Banque de France prévoyaient un raffermissement progressif de la croissance économique pour les exercices 2026 (0,9%) et 2027 (1,1%). L'inflation devait progresser pour atteindre 1,8 %.

Les récents événements internationaux au Proche-Orient rendent caduques ces hypothèses et font craindre un retour marqué de l'inflation, une hausse des produits énergétiques et une hausse des taux d'intérêts.

La commune d'Audincourt reste particulièrement sensible à la hausse des fluides qui constituent environ 19 % des charges à caractère général. Le mandat 2020-2026 a été marqué par des efforts importants pour réduire l'impact de la hausse du coût des fluides suite au conflit en Ukraine (plan de sobriété énergétique, isolation des écoles, passage en LED de l'éclairage public).

x La santé des finances publiques reste préoccupante

Le rapport de la Cour des Comptes 2025 s'inquiète d'une « dérive budgétaire » qui « est la conséquence d'une incapacité à maîtriser la dynamique de la dépense et plus encore à engager des efforts d'économies pérennes, ainsi que d'hypothèses trop favorables sur la croissance et les recettes ».

Les collectivités locales sont depuis plusieurs années fortement sollicitées pour participer à l'effort de redressement des comptes publics :

- incertitudes sur le montant des dotations ;
- prélèvement sur les recettes (DILICO) pour inciter à limiter les dépenses ;
- augmentation progressive des cotisations CNRACL sur les salaires des agents ;

x L'impact de la Loi de Finances 2026 sur les collectivités locales

La Loi de Finances pour 2026 prévoit plusieurs dispositions impactant le budget des collectivités locales :

- ▶ Stabilité globale de la Dotation Globale de Fonctionnement : la hausse de 150 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 150 K€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est financée au moyen de prélèvements sur les autres composantes de la dotation ;
- ▶ Minoration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (318 M€) et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) (50 M€) ;
- ▶ Diminution de la compensation de la réduction de moitié des bases industrielles par l'application d'un coefficient de minoration de 0,807 au montant qui aurait dû être perçu. L'impact attendu est de 362 M€ pour les communes et 366 M€ pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- ▶ Elargissement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) dans le cadre de concessions d'aménagement ;
- ▶ Harmonisation des revalorisations des valeurs locatives des locaux des entreprises en 2027 ;
- ▶ Fusion de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) avec la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) en une Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLV) : hors zone tendue, les locaux vacants depuis au moins deux ans seront taxés à un taux librement fixé par la collectivité dans la limite de 50 %;
- ▶ Assouplissement des règles de dérogation à la règle de lien pour la fiscalité des résidences secondaires ;

x Mais, la situation financière la commune d'Audincourt reste saine

Dans ce contexte incertain et complexe qui vient d'être évoqué, le sérieux de la gestion budgétaire mené depuis plusieurs mandats électoraux a permis de faire face aux nombreuses crises auxquelles nous avons du faire face depuis six ans.

Face à l'inflation, l'augmentation du chômage, les difficultés des commerçants et des artisans, la perte des médecins, la crise de l'hôpital ou le besoin de logement, cette bonne gestion a permis à la ville d'Audincourt d'incarner la stabilité et de jouer à plein son rôle d'amortisseur pour tous les habitants d'Audincourt.

Les taux de fiscalité (hors impact des réformes décidées par l'État) sont inchangés depuis 30 ans.

L'endettement est maîtrisé : le capital de la dette est identique à celui d'avant la crise COVID malgré le recours à ce levier pour financer les travaux d'économie d'énergie dans les écoles et la modernisation de l'éclairage public.

Les tableaux ci-dessous présentent de manière synthétique la situation financière fin 2025.

OPÉRATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2025	Montant / hab	Moyenne de la strate
Charges de personnel (budget ressources humaines)	9 822 846,65	689	744
Fluides et carburant	1 048 996,08	74	597
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	6 085 368,57	427	
Charges financières (intérêts de la dette)	186 522,65	13	22
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	17 143 733,95	1 203	1 363
Fiscalité et compensations fiscales	7 454 596,39	523	675
Dotations PMA (Attributions de compensation + DSC)	5 206 613,07	365	205
Dotation de l'État (Dotation forfaitaire et DSU)	2 479 034,00	174	182
Fiscalité indirecte	654 578,18	46	247
FNGIR et DC RTP	264 515,00	19	
Revenus des immeubles (loyers)	651 854,72	46	158
Autres recettes de fonctionnement	4 326 117,77	304	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 037 309,13	1 415	1 467
SOLDE	3 893 575,18		

FISCALITÉ

	Taux d'impositions	Produit (état 1288)	Montant / hab	Moyenne de la strate
Foncier bâti	38,74 %	6 617 671	464	624
Foncier non bâti	17,02 %	11 412	1	7
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,96 %	55 607	4	37
Taxe d'habitation sur les locaux vacants	15,96 %	120 064	8	
Total		6 804 754	477	668

	Montant / hab	Moyenne de la strate
Encours de la dette au 31/12/2025	10 967 086,21	770
Capital souscrit en 2025	1 000 000,00	
Capital remboursé en 2025	1 426 481,14	
Taux d'endettement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement	52,13 %	53,99 %
Délai de désendettement par rapport au solde de fonctionnement en années	4,05 années	5,82 années

B. Les grands équilibres du budget principal 2019-2025

Section de fonctionnement

	2019	2023	2024	2025
Charges de personnel (budget ressources humaines)	9 126 224,70	9 659 486,35	9 837 463,26	9 822 846,65
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	5 336 752,24	6 464 326,21	6 702 801,41	7 134 364,65
Charges financières (intérêts de la dette)	263 323,17	169 185,30	177 457,18	186 522,65
Amortissements et opérations d'ordre	633 699,66	654 188,37	895 407,35	1 449 545,53
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)	15 359 999,77	16 947 186,23	17 613 129,20	18 593 279,48

Dotation de l'État (Dotation forfaitaire et DSU)	2 420 800,00	2 344 473,00	2 450 857,00	2 479 034,00
Dotations PMA (Attributions de compensation + DSC)	5 192 533,70	5 196 748,00	5 201 232,70	5 206 613,00
Fiscalité et compensations fiscales	6 709 938,35	7 552 097,59	7 781 178,00	7 680 220,39
FPIC	0,00	0,00	183 182,00	173 846,00
Autres recettes de fonctionnement	2 055 382,06	3 284 289,19	2 750 609,01	3 941 138,18
Amortissements et opérations d'ordre	2,81	388,84	8 256,46	294 061,56

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)	18 410 313,73	20 246 185,85	20 545 089,38	21 331 370,69
SOLDE EXÉCUTION REPORTE (002) (C)	2 031 656,81	1 868 189,23	2 169 774,21	1 556 457,56

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (D) = (B)+(C)	20 441 970,54	22 114 375,08	22 714 863,59	22 887 828,25
---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (E) = (D)-(A)	5 081 970,77	5 167 188,85	5 101 734,39	4 294 548,77
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Section d'investissement

	2019	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement et d'investissement	4 256 777,20	6 089 839,52	7 235 716,60	4 339 504,48
Remboursement du capital de la dette	1 414 248,15	1 473 397,84	1 437 327,46	1 421 278,84
Autres dépenses	78 582,94	162 627,53	1 276 604,22	835 380,78
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (F)	5 749 608,29	7 733 465,65	9 949 648,28	6 596 164,10
Amortissements et opérations d'ordre (G)	12 254,61	389,84	1 869 756,46	638 806,93
Solde d'exécution reporté (H)	1 527 653,90			2 380 651,40
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I) =(F)+(G)+(H)	7 289 516,80	7 733 855,49	11 819 404,74	9 615 622,43

FCTVA – TA – Amendes de polices	1 250 655,26	510 235,69	776 575,11	800 876,44
Autres recettes	376 775,91	1 794 828,73	1 362 137,27	1 542 587,76
Emprunt	1 027 442,79	996 028,31	1 006 191,33	1 000 279,00
Virement de la section de fonctionnement et amortissements	645 954,27	654 189,37	2 756 907,35	1 794 290,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (J)	3 300 828,23	3 955 282,10	5 901 811,06	5 138 034,10
Excédent de fonctionnement capitalisé (K)	3 241 225,90	2 638 636,42	2 997 414,64	3 545 276,83
Solde d'exécution reporté (L)	0,00	1 679 464,61	539 527,64	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (M) = (J)+(K)+(L)	6 542 054,13	8 273 383,13	9 438 753,34	8 683 310,93

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (N) = (M)-(I)	-747 462,67	539 527,64	-2 380 651,40	-932 311,50
---	--------------------	-------------------	----------------------	--------------------

Reports et restes à réaliser (dépenses) (O)	2 832 519,90	6 010 136,45	2 532 331,04	1 419 432,11
Reports et restes à réaliser (recettes) (P)	257 436,65	2 473 194,17	1 367 705,61	44 266,00

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (Q) = (N)-(O)+(P)	-3 322 545,92	-2 997 414,64	-3 545 276,83	-2 307 477,61
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

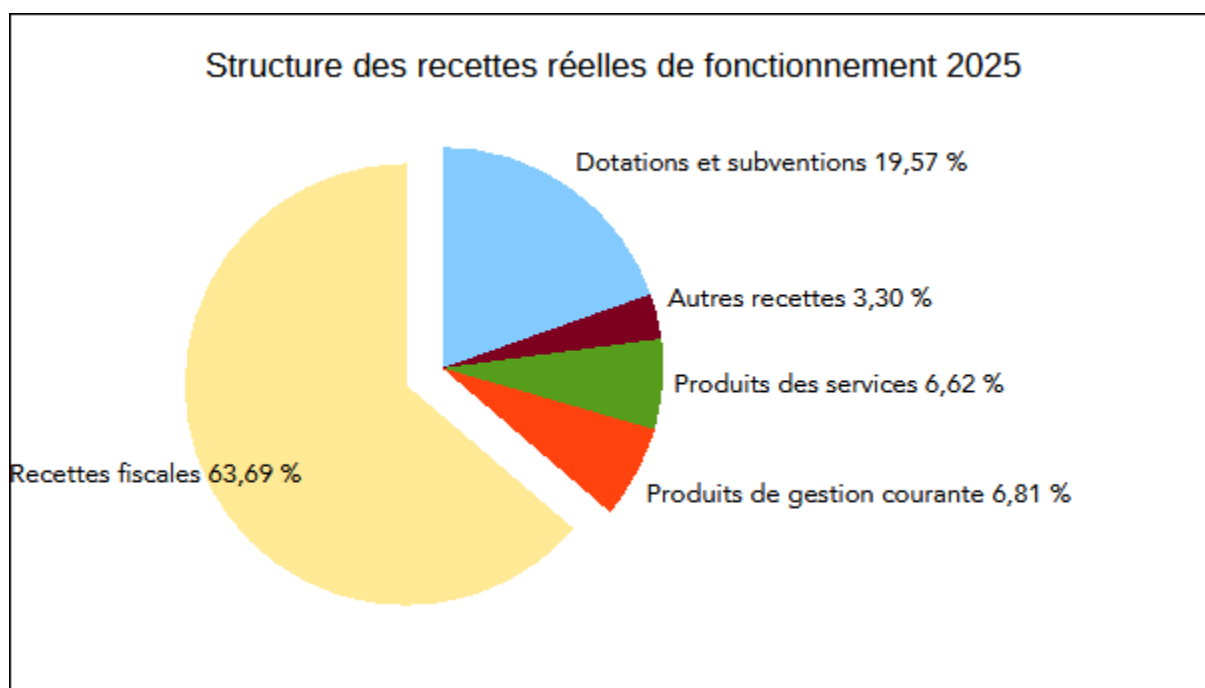
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (E)	5 081 970,77	5 167 188,85	5 101 734,39	4 294 548,77
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT APRÈS AFFECTATION A REPRENDRE EN N+1 (R) = (E)+(Q)	1 759 424,85	2 169 774,21	1 556 457,56	1 987 071,16
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Dans l'attente de la validation des comptes issus du Compte Financier Unique (CFU), le résultat 2025 provisoire de la Ville d'Audincourt s'établit à **1.987.071,16 €**.

IV. Les grandes tendances de la section de fonctionnement – Recettes

A. Des recettes de fonctionnement peu dynamiques



Les recettes réelles de fonctionnement sont projetées à 19,335 M€ en 2026 soit 925 K€ de plus que le réalisé 2019.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Total opérations réelles	18 410 310,92	20 245 797,01	20 536 832,92	21 037 309,13	19 335 628,00	19 257 890,00

Les principales recettes sont constituées par les produits fiscaux et par les dotations et subventions perçues. Ils représentent 80,26 % du budget.

Les éléments ci-dessous expliquent les principales évolutions et les projections budgétaires pour les exercices 2026 et 2027.

B. Une politique fiscale responsable préservant des marges de manœuvre

La fiscalité constitue la première ressource de la Ville d'Audincourt. Les montants perçus s'élèvent à **13.399.592,13 €** en 2025 soit **63,69 %** des recettes réelles de fonctionnement. Elles représentent un produit de 948 euros par habitant alors que la moyenne de la strate démographique est de 998 € par habitant.

x Nature des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont de quatre natures :

► Le Fonds national de Péréquation des Ressources Communales (FPIC)

Son montant s'est élevé à 174 K€ en 2025. Il est issu d'une répartition entre PMA et ses communes membres.

► Les recettes fiscales en lien avec PMA

Ces recettes sont liées soit à la compensation de transfert de compétence entre la Ville d'Audincourt et PMA soit à la solidarité entre les collectivités qui composent l'agglomération. La principale recette est constituée les Attributions de Compensation suite au transfert de la Taxe Professionnelle et de diverses compétences à PMA (eau, assainissement, gestion de déchets ménagers...).

Ces recettes s'élèvent à **5,206 M€** en 2025 soit 39 % des recettes fiscales. Elles ne sont pas dynamiques.

► La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte correspond à des taxes que perçoit la Ville d'Audincourt : la taxe additionnelle au droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure et le droit d'accise sur l'électricité.

Ces recette s'élèvent à **635 K€** en 2025 soit 5 % des recettes fiscales. Leur montant peut varier à tant à la hausse qu'à la baisse dans des proportions importante d'une année sur l'autre.

► La fiscalité directe locale

La fiscalité locale correspond aux impositions sur lesquelles la collectivité dispose d'un pouvoir de taux et peut agir sur les bases. Elles sont perçues par les services de la DGFIP et reversées mensuellement à la collectivité.

Il s'agit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, de la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants, la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des bases d'imposition. Les variations correspondent d'une part à la revalorisation des bases votées en Loi de Finances et d'autre part à l'impact des réformes fiscales successives (suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels). En 2025, l'intégration du quartier Forges Montanot dans le dispositif QPV et la signature d'une convention avec l'État, PMA ont entraîné l'application d'un abattement de 30 % sur les bases de Taxe Foncière des bailleurs sociaux. La perte est partiellement compensée par l'État.

	2019	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	15 743 447	971 315	749 125	348 414
THLV		739 951	1 033 900	752 283
Taxe foncière bâti	15 538 611	16 386 842	16 917 533	17 067 744
Taxe foncière non bâti	53 550	66 197	68 130	67 053
Total	31 335 608	18 164 305	18 768 688	18 235 494

Les taux d'imposition de la Ville d'Audincourt sont inchangés depuis 1996 (hors rebasage suite à des réformes fiscales : suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti est passé de 20,66 % à 38,74 % suite à l'intégration des taux anciennement pratiqués par le Département). Il sont proches de ceux observés en 2024 dans les communes proches de taille identique et inférieurs à ceux de la strate démographique.

	Audincourt	Valentigney	Strate démographique	Montbéliard	Héricourt	Belfort
Taxe d'habitation	15,96 %	14,00 %	17,64 %	14,90 %	11,79 %	16,80 %
Taxe foncière bâti	38,74 %	37,99 %	40,93 %	40,30 %	49,84 %	39,32 %
Taxe foncière non bâti	17,02 %	15,97 %	53,99 %	29,78 %	57,82 %	82,80 %

Les impôts directs locaux constituent une recette de 7,061 M€ en 2025 soit 56 % des recettes fiscale. La Taxe sur le Foncier Bâti représente à elle seule 49 % des recettes fiscales.

Les exonérations de droit (personnes de plus de 75 ans et de condition modeste, abatement de 30 % des valeurs locatives dans le cadre des contrats de ville, réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels...) sont totalement ou partiellement compensées par l'État.

x Des orientations fiscales 2026 responsables et prudentes

► Le FPIC

Par prudence, aucune somme n'est prévue au titre du reversement du FPIC dans l'attente de la mise en place du pacte financier et fiscal au sein de PMA.

► Les recettes fiscales en lien avec PMA

Le montant attendu au titre des attributions de compensation versées par PMA et celui du FNGIR ne devraient pas évoluer lors des prochains exercices.

► La fiscalité indirecte

Les montants attendus en fiscalité indirecte sont plus faibles que les recettes constatées lors des exercices 2019 à 2025. Cette évolution est liée aux incertitudes actuelles pesant sur le marché de l'immobilier au niveau national (évolution des prix, des taux des emprunts...).

	2019	2022	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Accise sur l'électricité	103 730,74	146 145,71	213 508,00	224 763,58	223 557,18	225 000,00	225 000,00
Taxe Publicité Extérieure	83 945,86	4 503,68	150 923,41	158 882,28	150 112,00	142 892,00	150 000,00
Droits de Mutation	311 699,79	411 813,85	313 997,95	275 468,00	261 696,00	250 000,00	250 000,00
Total	499 376,39	562 463,24	678 429,36	659 113,86	635 365,18	617 892,00	625 000,00

► La fiscalité directe locale

La stabilité des taux d'imposition sera poursuivie, en 2026, dans la continuité de la politique fiscale menée par la commune depuis 1996.

La seule évolution envisagée repose sur la revalorisation des bases fiscales et des exonérations fiscales actée par la Loi de Finances (0,8% pour les particuliers). Pour l'année 2027, il est proposé de retenir une progression prudente des bases de 1 %.

Les bases attendues sont les suivantes :

	2019	2023	2024	2025	Projection 2026	Projection 2027
Taxe d'habitation	15 743 447	971 315	749 125	348 414	350 000	380 000
THLV		739 951	1 033 900	752 283	750 000	757 500
Taxe foncière bâti	15 538 611	16 386 842	16 917 533	17 067 744	17 203 536	17 375 571
Taxe foncière non bâti	53 550	66 197	68 130	67 053	67 000	67 000
Total	31 335 608	18 164 305	18 768 688	18 235 494	18 370 536	18 580 071

Le produit de fiscalité directe estimé pourrait donc :

	2019	2022	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Taxe Habitation résidences secondaires	2 512 780	81 430	155 049	119 578	55 607	55 860	60 648
THLV Produit	0	0	118 096	165 010	120 064	120 000	120 000
Taxe Foncier Non Bâti	9 114	9 338	11 267	11 596	11 412	11 000	11 000
Coefficient correcteur	0	234 905	246 588	254 010	256 293	258 343	260 926
Produit TF Bâti	3 219 979	6 041 776	6 348 263	6 563 734	6 617 671	6 664 650	6 731 296
Total	5 739 900	6 367 449	6 879 263	7 117 034	7 061 047	7 109 853	7 183 870

x Les projections pour 2026-2027

Les prévisions pour les exercices 2026 et 2027 n'intègrent pas, par prudence, de recettes au titre du FPIC.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
73 Impôts et Taxes	11 730 353,02	5 461 263,70	5 648 929,70	5 644 974,70	5 469 377,00	5 469 378,00
731 Fiscalité locale		7 656 281,59	7 805 071,86	7 754 617,43	7 748 095,00	7 828 670,00
Total	11 730 353,02	13 117 545,29	13 454 001,56	13 399 592,13	13 217 472,00	13 298 048,00

C. Des dotations et subventions au niveau incertain

Les dotations et les subventions reçues constituent le deuxième poste de recettes de fonctionnement le plus important après les recettes fiscales. Leur montant s'élève à **4.117.516,50 €** en 2025. Elles représentent 19,57 % de l'ensemble des recettes.

Les recettes générées s'élèvent à 299 € par habitant contre 313 € par habitant pour la strate démographique.

Le tableau ci-dessous retrace les diverses recettes de ce chapitre et les projections pour 2026 et 2027.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Dotation forfaitaire	1 216 319,00	976 372,00	1 004 393,00	940 352,00	860 000	760 000
Dotation solidarité urbaine	1 204 481,00	1 368 101,00	1 446 464,00	1 538 682,00	1 600 000	1 650 000
FCTVA	0,00	43 216,00	27 687,88	24 314,20	23 268	0
DGD – scolarisation enfants 3 ans	0,00	0,00	0,00	24 684,00	24 684	24 684
Subvention État	11 719,68	232 456,53	129 620,00	113 521,00	40 000	30 000
Subvention Région	31 615,00	45 788,00	37 689,60	43 822,86	20 000	20 000
Subvention CG 25	20 000,00	26 600,00	25 020,00	25 020,00	10 000	10 000
Subvention Commune	18 240,00	4 883,00	2 418,70	1 955,41	2 500	2 500
Subvention communes hors PMA	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0	0
Subvention PMA	110 105,00	131 245,00	234 894,92	136 351,00	100 000	100 000
Caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	3 880,80	0	0
CAF	783 257,97	794 036,00	804 839,04	827 257,53	799 664	750 000
Mécénat et divers	100 273,02		73 216,23	57 448,81	50 000	50 000
Compensation perte droits de mutation	0,00	2 003,00	627,00	25,00	0	0
DCRTP	128 499,00	123 031,00	116 101,00	0,00	0	0
Compensation Taxe Foncière	27 352,00	255 074,00	253 207,00	314 014,00	264 014	244 014
Compensation Taxe Habitation	519 420,00			14 390,00	0	0
FDPTP	30 252,35	30 215,00	30 321,00	26 254,39	21 528	16 146
Dotation recensement	2 678,00	2 552,00	2 629,00	2 578,00	2 500	2 500
Titres sécurisés	13 108,00	19 954,00	22 149,00	20 095,50	17 500	17 500
Total	4 268 494,67	4 055 526,53	4 212 560,44	4 117 516,50	3 835 658	3 677 344

► Les dotations versées par l'Etat

Les dotations versées par l'État perçues par la Ville d'Audincourt comprennent la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) regroupées au sein de la la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le montant de la Dotation Forfaitaire s'érode lentement : elle fait l'objet de prélèvements tous les ans, décidé en Loi de Finances, afin d'alimenter divers mécanismes de solidarité entre les collectivités.

La Dotation de Solidarité Urbaine est une dotation de péréquation destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. A partir de 2025, l'entrée du quartier Forges Montanot dans le dispositif QPV est valorisée.

Entre 2019 et 2025, le montant total perçu est peu dynamique (+59 K€). Il est prévu que cette tendance se perpétue en 2026 et 2027.

	2019	2022	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Dotation forfaitaire	1 216 319	955 134	976 372	1 004 393	940 352	860 000	760 000
Dotation de Solidarité Urbaine	1 204 481	1 325 317	1 368 101	1 446 464	1 538 682	1 600 000	1 650 000
	2 420 800	2 280 451	2 344 473	2 450 857	2 479 034	2 460 000	2 410 000

► Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont versées par l'État afin d'atténuer l'impact de mesures fiscales votées le législateur, qui pourraient se traduire par une baisse des ressources des collectivités. Les mesures d'exonération ou d'abattement peuvent être lié à l'âge ou au niveau de ressources par exemple.

Le montant des compensation varie annuellement en fonction des bases d'imposition, mais aussi des mesures décidées en Loi de Finances. Une incertitude demeure sur le niveau de compensation de l'abattement de 50 % des valeurs locatives sur les locaux industriels (200 K€ perçus en 2025).

Les mesures d'exonération décidées par la collectivité ne sont jamais compensées par l'Etat.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Compensation perte droits de mutation	0,00	2 003,00	627,00	25,00	0	0
DCRTP	128 499,00	123 031,00	116 101,00	0,00	0	0
FDPTP	30 252,35	30 215,00	30 321,00	26 254,39	26 254	21 528
Compensation Taxe Foncière	27 352,00	255 074,00	253 207,00	314 014,00	264 014	244 014
Compensation Taxe Habitation	519 420,00			14 390,00	0	0
	707 542,35	412 346,00	402 280,00	356 708,39	290 268,00	265 542,00

Enfin, d'autres compensations sont versées afin de neutraliser les effets de réformes fiscales. Ces fonds sont régulièrement écartés en Loi de finances par rapport aux montant initiaux. En 2025, la Ville d'Audincourt ne perçoit plus la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) soit une perte de ressources de 116 K€. La compensation de la réduction de moitié des bases industrielles

impacte le niveau des ressources de la commune à partir de 2026 avec une baisse estimée à 50 K€.

► **Les subventions versées par d'autres collectivités**

Il s'agit des sommes versées principalement par la CAF pour le financement des structures du pôle enfance.

Les subventions versées dans le cadre des manifestations peuvent être impactées par les mesures nationales visant à réduire les dépenses des collectivités.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Subvention Région	31 615,00	45 788,00	37 689,60	43 822,86	20 000	20 000
Subvention CG 25	20 000,00	26 600,00	25 020,00	25 020,00	10 000	10 000
Subvention Commune	18 240,00	4 883,00	2 418,70	4 826,00	2 500	2 500
Subvention PMA	110 105,00	131 245,00	234 894,92	136 351,00	100 000	100 000
	179 960,00	208 516,00	300 023,22	210 019,86	132 500,00	132 500,00

► **Les projections budgétaires pour 2026 et 2027**

Les prévisions budgétaires pour 2026 et 2027 sont prudentes. Elles reposent sur :

- une légère érosion du produit de la DGF ;
- une diminution des compensations fiscales dont la compensation pour la diminution de moitié des valeurs locatives sur les locaux industriels ;
- une diminution des subventions versées en fonctionnement par les collectivités pour nos actions ;

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
74 Dotations	4 268 494,67	4 055 528,90	4 212 560,94	4 117 516,50	3 835 658,00	3 677 344,00

D. Synthèse des ressources fiscales et des dotations de l'État

Elles constituent l'essentiel des ressources de la collectivité soit 78 % du budget proposé en 2026.

	2019	2022	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Dotation forfaitaire	1 216 319	955 134	976 372	1 004 393	940 352	860 000	760 000
Dotation de Solidarité Urbaine	1 204 481	1 325 317	1 368 101	1 446 464	1 538 682	1 600 000	1 650 000
	2 420 800	2 280 451	2 344 473	2 450 857	2 479 034	2 460 000	2 410 000
Impôts locaux hors rôles supplémentaires et complémentaires	5 739 900	6 367 449	6 879 263	7 117 034	7 061 047	7 109 853	7 183 870
Compensations fiscales	546 772	258 683	255 074	253 207	328 404	264 014	244 014
Compensation des réformes fiscales	423 266	417 731	417 761	410 937	290 769	286 043	280 661
	6 709 938	7 043 863	7 552 098	7 781 178	7 680 220	7 659 910	7 708 545
PMA : Attributions compensation et DSC	5 192 534	5 194 330	5 196 748	5 201 233	5 206 613	5 204 863	5 204 863
FPIC	0	0	0	183 182	173 846	0	0
Total général	14 323 272	14 518 644	15 093 319	15 616 450	15 539 713	15 324 773	15 323 408

E. Les produits de la gestion du patrimoine : les loyers et les remboursements d'assurance

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
75 Produits de gestion courante	568 720,32	1 585 684,78	1 155 259,30	1 433 409,51	867 000,00	867 000,00
<i>Dont Loyers et charges</i>	<i>495 834,85</i>	<i>578 334,77</i>	<i>651 621,92</i>	<i>651 902,72</i>	<i>650 000,00</i>	<i>650 000,00</i>

Les produits issus de la gestion du patrimoine se sont élevés à **1.433.409,51 €** en 2025, soit 6,81 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre permet de constater le montant des produits locatifs (marché couvert, commerces, appartements) et les remboursements d'assurance.

Les loyers et les charges locatives représentent, en 2025, une recette de 652 K€.

En 2025, il a permis également de constater le montant des Certificats d'Economie d'Energie (C2E) suite aux travaux d'isolation des bâtiments et de modernisation de l'éclairage public (377 K€).

La projection 2026 correspond à la réalisation 2025 corrigée de recettes ponctuelles (C2E pour 377 K€) et d'inscriptions prudentes (buvettes du festival Rencontres et Racines, remboursement d'assurance, régularisation de charges locatives).

F. Les revenus issus de l'activité des services de la Ville

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
70 Produits des services	1 058 606,37	1 159 493,36	1 219 781,97	1 391 875,49	1 165 498,00	1 165 498,00

Ce chapitre regroupe les recettes générées par l'activité des services de la Ville : entrées des manifestations culturelles, participation des familles aux structures de l'enfance... Les recettes de ce poste se sont élevées à **1.391.875,49 €** en 2025, soit 6,62 % des recettes de fonctionnement.

La progression entre 2019 et 2025 correspond principalement à la progression des droits bruts issus des manifestations culturelles (vente de billets).

Elle intègre à partir de 2025, les recettes liées à la mutualisation avec la Caisse des Écoles, le CCAS et le Budget Annexe Santé. Elles sont la contrepartie de dépenses ou de valorisation de charges pour un montant équivalent.

Les prévisions de recettes de ce chapitre s'appuient sur une approche prudente au vu des réalisations constatées lors des exercices précédant.

G. Les remboursements sur charges de personnels

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
013 Atténuation de charges	443 766,98	280 355,80	247 644,08	299 773,50	250 000,00	250 000,00

Ce chapitre regroupe les remboursements concernant les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance, les remboursements d'heures syndicales par le Centre de Gestion.

La prévision des recettes de ce chapitre est difficile à estimer : elle est liée au taux d'absentéisme et au taux de remboursement.

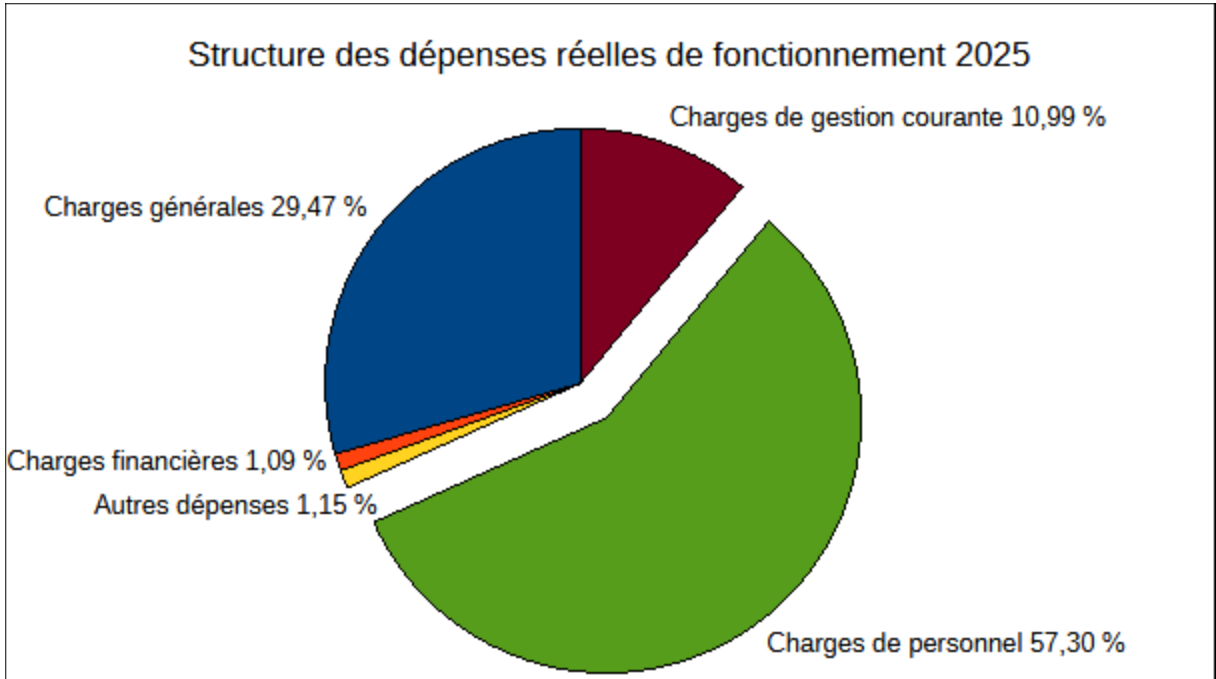
H. Les autres recettes

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
76 Produits financiers	1 132,95	1 780,40	1 234,44	1 013,73	0,00	0,00
77 Produits spécifiques	321 334,86	42 258,48	196 350,63	343 628,27	0,00	0,00
78 Reprises provisions	17 901,75	3 150,00	50 000,00	50 500,00	0,00	0,00

Sont comptabilisées au chapitre 77 les recettes de cession qui sont inscrites en section d'investissement au chapitre 024 au Budget Primitif.

Les reprises de provision feront l'objet d'un ajustement éventuel en cours d'exercice.

V. Les grandes tendances de la section de fonctionnement – Dépenses



Les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à 17,726 M€ en 2026 soit 3 M€ de plus que le réalisé 2019.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Total opérations réelles	14 726 300,11	16 292 997,86	16 717 721,85	17 143 733,95	17 726 597,00	17 726 441,00

Les éléments ci-dessous expliquent les principales évolutions et les projections budgétaires pour les exercices 2026 et 2027.

A. La maîtrise des ressources humaines : un enjeu majeur

En 2025, les charges de personnel se sont élevées à **9.822.846,65 €**. Elles constituent le premier poste de dépenses de la ville et représentent 57,30 % des dépenses de fonctionnement.

x Evolution des grandes masses

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender l'évolution des grandes masses sur la période 2023-2025 et depuis 2019 (avant la crise sanitaire).

Chapitre 012	2019	2023	2024	2025	Evolution 2019 - 2025	Evolution %
Charges de personnel	9 126 224,70	9 659 486,35	9 837 463,26	9 822 846,65	696 621,95	7,63%
AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	229 278,60	148 852,81	195 814,08	173 206,29	-56 072,31	-24,46%
VERSEMENT MOBILITÉ	87 426,43	90 669,49	91 042,15	89 858,07	2 431,64	2,78%
COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	24 296,41	25 185,68	25 290,07	24 960,77	664,36	2,73%
PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	783,92	703,80	742,09	1 100,94	317,02	40,44%
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	97 327,12	104 899,03	115 910,77	114 331,49	17 004,37	17,47%
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0,00	0,00	7 662,50	14 975,86	14 975,86	#DIV/0 !
TITULAIRES REMUNERATION PRINCIPALE	3 924 609,35	3 910 034,17	3 972 582,23	3 712 194,71	-212 414,64	-5,41%
TITULAIRES SFT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	94 703,50	42 854,85	40 043,23	33 791,08	-60 912,42	-64,32%
TITULAIRES NBI	1 142 095,72	48 423,00	54 375,59	51 728,09	51 728,09	#DIV/0 !
TITULAIRES AUTRES INDEMNITÉS	1 478 512,23	1 501 145,96	1 446 360,58	1 419 954,33	304 264,86	26,64%
REMUNERATION PRINCIPALE ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	211 107,05	183 832,83	141 954,33	141 954,33	#DIV/0 !
INDEMNITES LICENCIEMENT	0,00	0,00	0,00	17 922,85	17 922,85	#DIV/0 !
AUTRES INDEMNITES ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	46 386,22	53 335,51	66 536,16	66 536,16	#DIV/0 !
NON TITULAIRES REMUNERATIONS	865 091,21	660 261,17	664 362,58	813 525,95	-51 565,26	-5,96%
NON TITULAIRES SFT	0,00	18 518,25	16 620,97	16 820,55	16 820,55	#DIV/0 !
NON TITULAIRES INDEMNITÉS PERTE EMPLOI	0,00	0,00	10 763,25	14 921,68	14 921,68	#DIV/0 !
NON TITULAIRES AUTRES INDEMNITÉS	127 658,78	189 166,68	147 998,43	183 412,42	55 753,64	43,67%
REMUNERATIONS DES APPRENTIS	16 183,97	0,00	0,00	42 416,01	26 232,04	162,09%
REMUNERATION A LA VACATION	0,00	0,00	38 327,51	0,00	0,00	#DIV/0 !
COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	922 607,65	983 360,27	935 098,85	982 030,78	59 423,13	6,44%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 248 966,32	1 253 780,41	1 331 160,90	1 372 324,02	123 357,70	9,88%
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	40 649,09	45 675,82	45 647,64	53 348,88	12 699,79	31,24%
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	228 458,05	340 922,73	340 922,73	376 574,27	148 116,22	64,83%
VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLÉMENT FAMILIAL	29 497,00	9 610,00	11 678,00	10 838,00	-18 659,00	-63,26%
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	19 024,08	19 188,02	12 137,66	55 067,70	36 043,62	189,46%
COTISATIONS VERSÉES DIRECTEMENT	0,00	5 915,39	6 281,38	2 882,86	2 882,86	#DIV/0 !
MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 411,85	1 670,00	5 560,07	2 800,23	-2 611,62	-48,26%
AUTRES CHERS SOCIALES DIVERSES	0,00	23 677,05	25 612,02	6 301,85	6 301,85	#DIV/0 !
AUTRES CHARGES	13 844,00	112,23	3 514,26	660,23	-13 183,77	-95,23%
	9 126 224,70	9 659 486,35	9 837 463,26	9 822 846,65	696 621,95	7,63%

Entre 2019 et 2025, la progression des charges de personnels est impactée par la revalorisation de la valeur de l'indice de la fonction publique (+3,5 % en 2022 et + 1,5 % en 2023), le passage aux 1.607 heures, l'octroi réglementaire de 5 points d'indice aux agents en 2024 et à la hausse du coût de l'assurance du personnel.

En 2025, le niveau des dépenses des charges de personnel est impacté par des mesures structurelles décidées en Loi de finances :

- ▶ augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL (hausse 108 K€ par rapport à 2024) ;

- ▶ augmentation d'un point du taux URSSAF maladie, (hausse de 30 K€ par rapport à 2024) ;

A ces évolutions, s'ajoutent de manière classique :

- ▶ l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : l'ancienneté des agents dans la collectivité et leurs promotions entraînent chaque année une évolution des indices de rémunération. L'impact du GVT l'exercice 2025 s'élève à 58 K€;
- ▶ l'évolution des effectifs : de récents départs en retraite sur 2025 sont en cours de remplacement ;

Les perspectives nouvelles impactant 2026 :

- ▶ En 2026, 12 agents bénéficient d'un avancement de grade, 57 bénéficieront d'un avancement d'échelon. A ce jour, les décisions du Centre de Gestion sur les promotions internes ne sont pas encore connues.
- ▶ Plusieurs départs en retraite sont programmés en 2026, entraînant là encore des variations au gré des profils des personnes qui intégreront la collectivité.

x Evolution des effectifs

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des effectifs depuis 2019.

L'évolution du nombre de postes occupés :

Nombre d'agents sur postes (hors santé)		31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	31/12/25	BP26	
postes permanents	Emplois fonctionnels	titulaires	1	1	1	1	1	1	1	
	Filière administrative	titulaires	46	48	47	46	44	40	38	
	Filière technique	titulaires	91	93	107	99	104	100	97	
	Filière sociale et médico-sociale	titulaires	20	20	19	19	20	21	22	
	Filière animation	titulaires	11	11	16	14	19	16	14	
	Filière culturelle	titulaires	3	2	3	3	2	3	3	
	Filière sportive	titulaires	0	0	1	1	0	0	0	
	Filière police	titulaires	5	6	6	5	5	5	6	
	Sous-total filières	titulaires	172	178	187	175	183	170	164	181
		non tit.	5	3	13	13	12	16	17	0
	total	177	181	200	188	195	186	181	181	
non perm.	Collaborateur de cabinet	non tit.	1	1	1	1	1	1	1	
	Assistantes Maternelles	non tit.	7	7	7	8	7	7	5	
	agents sortie d'école	non tit.	8	9	fil. Tech.					
	Apprentis / emplois aidés	Cont.privé	3	1	2	0	0	0	0	
Total général			196	199	210	197	203	194	187	
Equivalent temps plein (ETP, annexes comptables)					181,5	169,7	163,7	153,3		
ETP tout personnel rémunéré (y compris temporaires)			209,2	207,2	212,3	209,0	196,2	198,1	179,9	

Evolution du nombre de postes occupés par catégorie de grade :

Par catégorie (hors santé et ASSMAT)	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	31/12/25	BP26
A (dont fonctionnel)	15	17	17	19	17	19	19	19
B	27	25	25	25	23	25	29	29
C	135	139	158	144	155	142	133	133
Total	177	181	200	188	195	186	181	181

A noter que dans les postes occupés en 2025 6 agents sont comptabilisés dans deux filières différentes (double poste en filière technique et animation). En janvier 2026, on note plusieurs départs en retraite non encore remplacés.

Tout personnel confondu au budget principal, l'effectif en équivalent temps plein (ETP) en janvier 2026, hors heures supplémentaires, était de 174,2 ETP contre 173,4 ETP en janvier 2025 : l'évolution de l'effectif en ETP est stable à comparer au tableau des postes occupés car il a été fait temporairement appel à des contractuels pour remplacer les titulaires manquants en attendant les recrutements.

x Les avantages en nature

Dans la collectivité, certains agents peuvent bénéficier en fonction des exigences et des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions de deux catégories d'avantages en nature : il s'agit des logements de fonction et des voitures de service remises à domicile.

A ce jour, la flotte automobile comprend 3 véhicules de service remisés à domicile pour le personnel du budget principal.

Il n'y a pas de logement de fonction.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
012 Charges personnel	9 126 224,70	9 659 486,35	9 837 463,26	9 822 846,65	10 100 000,00	10 100 000,00

La projection budgétaire 2026 des Ressources Humaines s'établit à **10.100 K€**. elle correspond au montant du réalisé de 2025 augmenté des variations attendues de la masse salariale suite aux évolutions des carrières, des recrutements à venir et des taux de cotisations.

B. Les dépenses quotidiennes de la collectivité

x Les charges générales et leur évolution

Les charges générales (chapitre 011) enregistrent les dépenses courante de la Ville d'Audincourt. Leur nature est très variée : consommation d'eau, de gaz, d'électricité, confection des repas pour les structures de l'enfance, l'assurance des biens et des bâtiments, les frais de télécommunication, l'entretien et la maintenance des bâtiments et du matériel, les impôts et les taxes...

Ces charges à caractères générales représentent 29,47 % des dépenses réelles de fonctionnement. Parmi elles, les fluides constituent un poste important représentant 962 K€ soit 5,61 % de l'ensemble des dépenses réelles et 19 % de cette catégorie de dépenses.

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
Charges à caractère général	3 700 086,51	4 679 016,75	4 841 600,12	5 052 397,78	5 100 000,00	5 100 000,00

Dont

Fluides	890 772,11	938 549,28	886 136,37	962 195,10	976 000,00	976 000,00
---------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Ces dépenses ont progressé entre 2019 et 2025. Elles sont extrêmement sensibles à l'inflation et aux mesures réglementaires.

Les principales évolutions sont :

- la hausse des primes d'assurances suite aux évolutions réglementaires et aux difficultés rencontrées par toutes les collectivités de trouver un assureur (247 K€) ;
- la hausse des dépenses du pôle culture liées aux recettes générées par les manifestations (338 K€) ;
- l'entretien du patrimoine et la maintenance du matériel (178 K€) ;
- les frais d'accompagnement pour l'obtention des C2E (118 K€)
- l'animation de l'OPAH-RU (80 K€) ;
- la hausse des charges de copropriété (70 K€) ;
- la hausse des impôts, taxes et Reomi (55 K€)
- le coût de confection des repas pour les structures de l'enfance (55 K€)

Les prévisions pour les exercices 2026 et 2027 sont dans la ~~continuité des exercices~~ précédents. La mission d'accompagnement pour l'OPAH-RU s'achèvera au second semestre.

Les prévisions de ce chapitre seront augmentées d'une somme à affecter de 400 K€ pour faire face à des charges imprévues.

x L'énergie et les fluides : un enjeu environnemental et financier

La Ville d'Audincourt s'est toujours positionnée comme un acteur important de la transition écologique et la lutte contre le changement climatique.

L'amélioration de la performance énergétique de notre patrimoine bâti est un enjeu majeur d'autant plus que les dépenses d'énergie et de fluides constituent le deuxième poste de dépenses de fonctionnement après les charges de personnel.

En 2019, elles représentent 24 % des charges à caractère général (890 K€) ; en 2025, la proportion passe à 19 % (962 K€).

Entre 2020 et 2026, 11 bâtiments scolaires ont été isolés, ainsi que le gymnase l'Espérance et le Centre Saint-Exupéry. Depuis 2024, l'ensemble des points lumineux sont équipés en Led et de nouvelles horloges. Cela permet de gérer plus efficacement l'éclairage public.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des consommations constatées :

	2019	2023	2024	2025	Evolution en KWH	Evolution en %
Éclairage Public (KWH)	1 111 704	631 000	459 000	497 000	-614 704	-55,29 %
Électricité Bâtiments (KWH)	1 130 000	995 000	1 030 000	1 068 000	-62 000	-5,49 %
Gaz (m³)	417 000	328 000	304 000	299 000	-118 000	-28,30 %
Eau (m³)	12 500	11 500	11 900	11 200	-1 300	-10,40 %

Les efforts réalisés dans le cadre du Plan de Sobriété Énergétique ont permis de contenir les consommations. La progression des dépenses est donc liée à l'évolution des tarifs, comme le montre l'évolution des dépenses lors de la même période.

La comparaison entre l'évolution des consommations et les dépenses est à nuancer car les relevés sont annuels et les facturations dépendent du fournisseur.

	2019	2023	2024	2025	Evolution (€)	Evolution en %
Éclairage Public (€)	226 719	135 980	135 231	128 224	-98 494	-43,44 %
Électricité Bâtiments (€)	231 972	435 708	377 001	372 643	140 671	60,64 %
Gaz (€)	383 577	321 567	296 360	402 810	19 232	5,01 %
Eau (€)	48 504	45 295	77 544	58 519	10 014	20,65 %
Total	890 772	938 549	886 136	962 195	71 423	8,02 %

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé comme prévision budgétaire pour 2026 :

- Eclairage Public : 144 K€
- Electricité bâtiment : 372 K€
- Gaz : 402 K€
- Eau : 58 K€

soit une enveloppe globale de 976 K€.

Les tarifs pour l'exercice 2026 sont connus. L'impact des tensions internationales pourrait se faire ressentir à partir de 2027.

C. Les charges de gestion courantes

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 709 606,74	1 790 279,29	1 884 297,96	1 825 193,00	1 810 193,00

Les charges de gestion courante représentent un montant de **1.884.297,96 €** en 2025 soit 10,99 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de gestion courantes sont composées de dépenses contraintes ou obligatoires comme les indemnités des élus, les participations aux syndicats et organismes de regroupement, la participation de la Ville aux écoles privées, les contributions à différents organismes comme la SACEM. A ces dépenses s'ajoutent les subventions versées aux associations.

Les principales dépenses correspondent aux:

► **Subventions versées aux associations et aux particuliers pour 780 K€.**

Les subventions versées aux associations sont stables depuis 2019. A ces montants s'ajoutent les aides directes de la commune (mise à disposition de salles, aide aux manifestations...) dont le montant est valorisé à **1,126 M€**. Ces montants traduisent la volonté de la commune de soutenir son riche tissu associatif.

► **Participations au CCAS pour 657 K€.**

La subvention versée au CCAS est en progression de 127 K€ depuis 2019. Elle correspond au souhait de la Ville de soutenir l'action de son CCAS dans un contexte difficile (crise sanitaire, augmentation de la précarité...).

La subvention versée en 2025 s'élève à 627 K€. Elle comprend un versement exceptionnel de 30 K€ et la valorisation des charges de mutualisation pour 42 K€.

A cela s'ajoute la valorisation des coûts de la mutualisation mise en place afin de permettre au CCAS se concentrer plus efficacement sur ses missions. Elle est valorisée annuellement et intégrée dans la participations.

► **Versements effectués à la SACEM et du CNM pour 98 K€.**

Les prévisions budgétaires pour les exercices 2026 et 2027 sont estimées à **1.825.193 €**. Elles intègrent la fin de l'OPAH-RU et par conséquent la fin du versement des subventions qui découlent de cette opération. La prévision des montants à verser à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) et au Centre National de la Musique (CNM), qui sont principalement liés à la fréquentation du festival Rencontres et Racines, est inscrite à la baisse.

D. Des charges financières maîtrisées

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
66 Charges financières	263 323,17	169 185,30	177 457,18	186 522,65	221 404,00	236 248,00

Les charges financières représentent 1,09 % des charges réelles de fonctionnement.

Les charges financières correspondent principalement au montant des intérêts de la dette. L'évolution entre 2024 et 2025 s'explique par l'impact de la hausse des taux observée ces dernières années. Entre 2023 et 2025 la ville a souscrit des emprunts entre 3,38 % et 3,68 % contre des taux compris entre 0,51 % et 0,90 % entre 2019 et 2022.

Les prévisions sont liées à la stratégie d'emprunt exposée plus bas et à l'évolution des taux d'intérêts.

E. Les dégrèvements de THLV

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	14 289,00	65 034,00	50 000,00	50 000,00

La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) est entrée en application en 2023. Le chapitre 014 permet de constater les dégrèvements mis à la charge de la collectivité (appréciation de la vacance). Le montant constaté en 2025 est beaucoup plus important que les années précédentes en raison d'anomalies dans les bases, principalement dues à de mauvaises déclarations sur le site Gèrer Mes Biens Immobiliers (GMBI) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les projections pour 2026 et 2027 sont prudentes.

F. Les annulations sur exercice antérieurs

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
67 Charges spécifiques	30 748,04	16 128,72	306,00	21 087,91	30 000,00	30 000,00

Ce chapitre permet de constater les annulations de mandat sur exercices antérieurs.

Ce poste peut varier de manière importante d'un exercice sur l'autre. Il est proposé de maintenir une enveloppe de 30 K€ pour permettre la constatation de ces opérations.

G. Les provisions

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
68 Provisions	20 000,00	59 574,00	56 327,00	111 547,00	0,00	0,00

Les opérations constatées sur ce chapitre permettent, sur délibération, de constater le montant des créances douteuses, le risque de contentieux concernant la THLV et les risques concernant les travaux dans les copropriétés.

Les ajustements concernant ce poste seront réalisés lors d'une décision modificative.

VI. Synthèse de la section de fonctionnement

Les principaux éléments à retenir des évolutions des opérations de la section de fonctionnement sont :

- ▶ Le poids important des recettes fiscales. Mais, elles s'avèrent peu dynamiques suite aux différentes réformes entrées en vigueur depuis plusieurs années ;
- ▶ Le montant des dotations et des subventions qui sont le second poste de recettes demeure relativement stable et avec une tendance à la baisse ;
- ▶ L'impact d'un ajustement de la politique tarifaire est limité ;
- ▶ Les dépenses de fonctionnement sont principalement impactées par l'inflation et des mesures contraintes (hausse des charges salariales, hausse de taxes..) ;
- ▶ Le risque d'un effet ciseau avec la croissance plus rapide des dépenses par rapport aux recettes risque d'amenuiser les marges de manœuvre pour l'investissement. La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses (nature et montant) est plus que jamais indispensable ;

Evolution du budget de fonctionnement

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
011 Charges générales	3 700 086,51	4 679 016,75	4 841 600,12	5 052 397,78	5 100 000,00	5 100 000,00
012 Charges personnel	9 126 224,70	9 659 486,35	9 837 463,26	9 822 846,65	10 100 000,00	10 100 000,00
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	14 289,00	65 034,00	50 000,00	50 000,00
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 709 606,74	1 790 279,29	1 884 297,96	1 825 193,00	1 810 193,00
66 Charges financières	263 323,17	169 185,30	177 457,18	186 522,65	221 404,00	236 248,00
67 Charges spécifiques	30 748,04	16 128,72	306,00	21 087,91	30 000,00	30 000,00
68 Provisions	20 000,00	59 574,00	56 327,00	111 547,00	0,00	0,00
011 Dépenses à affecter	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
Total opérations réelles	14 726 300,11	16 292 997,86	16 717 721,85	17 143 733,95	17 726 597,00	17 726 441,00
Opérations d'ordre	633 699,66	654 188,37	895 407,35	1 449 545,53	950 000,00	950 000,00
Virement en investissement		0,00	0,00	0,00	2 666 102,16	1 888 075,00
Total Dépenses de fonctionnement	15 359 999,77	16 947 186,23	17 613 129,20	18 593 279,48	21 342 699,16	20 564 516,00
013 Atténuation de charges	443 766,98	280 355,80	247 644,08	299 773,50	250 000,00	250 000,00
70 Produits des services	1 058 606,37	1 159 493,36	1 219 781,97	1 391 875,49	1 165 498,00	1 165 498,00
73 Impôts et Taxes	11 730 353,02	5 461 263,70	5 648 929,70	5 644 974,70	5 469 377,00	5 469 378,00
731 Fiscalité locale		7 656 281,59	7 805 071,86	7 754 617,43	7 748 095,00	7 828 670,00
74 Dotations	4 268 494,67	4 055 528,90	4 212 560,94	4 117 516,50	3 835 658,00	3 677 344,00
75 Produits de gestion courante	568 720,32	1 585 684,78	1 155 259,30	1 433 409,51	867 000,00	867 000,00
76 Produits financiers	1 132,95	1 780,40	1 234,44	1 013,73	0,00	0,00
77 Produits spécifiques	321 334,86	42 258,48	196 350,63	343 628,27	0,00	0,00
78 Reprises provisions	17 901,75	3 150,00	50 000,00	50 500,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	18 410 310,92	20 245 797,01	20 536 832,92	21 037 309,13	19 335 628,00	19 257 890,00
Opérations d'ordre	2,81	388,84	8 256,46	294 061,56	20 000,00	6 626,00
Résultat reporté					1 987 071,16	1 300 000,00
Total Recettes de fonctionnement	18 410 313,73	20 246 185,85	20 545 089,38	21 331 370,69	21 342 699,16	20 564 516,00

VII. Une politique d'investissement ambitieuse

La section d'investissement permet de retracer :

- ▶ Les opérations d'équipement correspondant aux achats de matériels et aux travaux destinés à développer l'attractivité de la Ville et les moyens de les financer ;
- ▶ L'évolution du capital de la dette ;
- ▶ Des opérations particulières comme la concession d'aménagement du secteur de la Gare ;

A. Une politique constante et cohérente

x Un haut niveau de dépenses

	2019	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	4 256 777,20	6 212 139,52	7 235 716,60	4 339 504,48
Remboursement de la dette	1 414 248,15	1 473 397,84	1 437 327,46	1 421 278,84
Autres dépenses d'investissement	78 582,94	170 228,29	1 276 604,22	835 380,78
Total	5 749 608,29	7 855 765,65	9 949 648,28	6 596 164,10

La Ville d'Audincourt mène depuis plusieurs années une politique d'investissement importante. **Entre 2019 et 2025, elle a investi chaque année en moyenne 375 € par habitant** pour ses équipements alors que la moyenne des communes de PMA est de 258 € par habitant et celle des communes de plus 10.000 habitants de PMA s'établi à 328 € par habitant.

Entre 2020 et 2025, la Ville d'Audincourt a entrepris la rénovation de 11 bâtiments scolaires et du gymnase l'Espérance, reconstruit le centre Saint-Exupéry aux Champs Montants, reconfiguré la rue de Seloncourt, la rue de Belfort et la Grande Rue, assuré la passage en Led de l'ensemble de l'éclairage public, requalifié l'avenue du 8 mai...

En 2025, les principales dépenses payées ont porté sur :

- les travaux d'investissement sur la voirie 1.350 K€ ;
- le projet d'aménagement du secteur de la Gare : 835 K€ (hors dépenses engagées directement par l'aménageur Territoire 25) ;

- des opérations d'acquisitions foncières pour 647 K€ ;
- des travaux d'amélioration des bâtiments pour 400 K€ ;
- l'aménagement de la Place du Marché : 358 K€ ;
- l'acquisition de véhicules pour 316 K€ ;
- le développement du réseau de vidéoprotection pour 100 K€ ;

Au final, le fil conducteur de cette politique est de maintenir un haut niveau de services aux Audincourtois, d'anticiper les changements et d'accélérant les initiatives dans le domaine de la transition énergétique et en renforçant au final l'attractivité de la Ville et de son centre.

x Des financements nombreux et variés

Les politique ambitieuses qui ont été évoquées sont également menées tout en veillant à préserver nos équilibres financiers.

Les grands projets ont été largement subventionnés : la rénovation énergétique des écoles a été subventionnée à hauteur de 641 K€ par le Conseil départemental, 976 K€ par l'État et 1.000 K€ par la Région, la ville a obtenu 1.867 K€ au titre du fonds friches pour l'aménagement du secteur de la Gare...

Pour le reste la Ville bénéficie de dotations de l'État FCTVA et amendes de polices dont le montant varie chaque année.

Le recours à l'emprunt est limité pour préserver nos marges de manœuvre, avec un trend à 1 M€ par an, à l'exception notable du financement de la rénovation énergétique des écoles financée par deux emprunts de 2,5 M€ chacun.

Le reste des recettes est issu de l'autofinancement dégagé annuellement par la Ville.

B. Un potentiel d'investissement élevé : 4,4 M€

Le potentiel d'investissement est encore important : presque 4,4 M €.

Ce montant n'intègre pas les investissements réalisés par Territoire 25 dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Gare pour un montant global de 3,169 M€ sur la durée prévisionnelle de la concession.

Il n'intègre pas le portage de l'acquisition et de la gestion d'un ensemble immobilier aux Forges afin de permettre un nouvel aménagement à ce secteur économique en voie de reconversion. Le montant de l'engagement de la Ville d'Audincourt est de 1,119 M€.

Le choix des investissements 2026 qui sera présenté lors du Budget Primitif retiendra les orientations suivantes :

- le maintien d'un haut niveau d'investissement malgré des moyens de plus en plus contraints ;
- la réalisation de projets d'aménagement urbains structurants ;
- la poursuite de l'effort dans la cadre de la transition écologique ;
- l'entretien du patrimoine communal ;
- la limitation du recours à l'emprunt à 1.000.000 € afin de maintenir nos marges de manœuvre.

Présentation du pluriannuel d'investissement

	PREVISIONS DOB 2025		PREVISIONS DOB 2026		PREVISIONS DOB 2027	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses à affecter	200 200		200 000		200 000	
FCTVA – TA – Amendes de police	10 000	770 000	10 000	1 075 000	10 000	550 000
Emprunt	1 485 000	1 021 323	1 356 300	1 021 300	1 370 000	1 021 324
Opérations d'ordre	36 396	880 000	50 000	980 000	37 014	980 000
Virement de la section de fonctionnement		860 273		596 714		518 442
Virement de la section de fonctionnement issu du résultat		1 500 000		1 987 071		1 300 000
Total gestion	1 731 596	5 031 596	1 616 300	5 660 085	1 617 014	4 369 766
Secteur de la gare	118 000		118 000		118 000	
Vidéoprotection			100 000		100 000	
Projets à débattre	3 782 000		4 175 785		2 884 752	
Total Projets	3 900 000	0	4 393 785	0	3 102 752	0
Politique d'acquisition et de cession		600 000		350 000		350 000
Total valorisation patrimoniale	0	600 000	0	350 000	0	350 000
Total général	5 631 596	5 631 596	6 010 085	6 010 085	4 719 766	4 719 766

Evolution du budget d'investissement

	2019	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
10 Dotations	78 582,94	40 327,53	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
13 Subventions		7 600,76	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement emprunt	1 414 248,15	1 473 397,84	1 437 327,46	1 421 278,84	1 356 300,00	1 370 000,00
20 Immobilisations incorporelles	111 487,05	76 283,37	52 465,64	33 701,42	4 481 102,16	3 172 384,16
204 Subventions d'équipement	41 320,29	63 894,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	793 159,18	2 235 201,14	4 062 841,95	4 209 646,63		
23 Travaux en cours	3 310 810,68	3 714 461,01	3 120 409,01	96 156,43		
26-27 Immobilisations financières	0,00	122 300,00	1 276 604,22	835 380,78		
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Total opérations réelles	5 749 608,29	7 733 465,65	9 949 648,28	6 596 164,10	6 047 402,16	4 752 384,16
Opérations d'ordre	12 254,61	389,84	1 869 756,46	638 806,93	50 000,00	37 014,84
Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'investissement	5 761 862,90	7 733 855,49	11 819 404,74	7 234 971,03	6 097 402,16	4 789 399,00
10 Dotations	1 250 655,26	510 235,69	776 575,11	800 876,44	1 025 000,00	500 000,00
13 Subventions	332 607,13	1 788 256,81	1 346 823,18	1 487 895,50	55 000,00	50 000,00
16 Emprunt	1 027 442,79	996 028,31	1 006 191,33	1 000 279,00	1 021 300,00	1 021 324,00
Autres	44 168,78	6 571,92	15 314,09	54 692,26	0,00	0,00
024 Cessions				0,00	350 000,00	350 000,00
Total opérations réelles	2 654 873,96	3 301 092,73	3 144 903,71	3 343 743,20	2 451 300,00	1 921 324,00
Opérations d'ordre	645 954,27	654 189,37	2 756 907,35	1 794 290,90	980 000,00	980 000,00
Virement du fonctionnement				0,00	2 666 102,16	1 888 075,00
Total Recettes d'investissement	3 300 828,23	3 955 282,10	5 901 811,06	5 138 034,10	6 097 402,16	4 789 399,00

VIII. La dette : un levier pour les projets structurants

A. Une dette propre maîtrisée

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette bancaire de la Ville d'Audincourt s'établit à 10.967.086,21 € soit 769 €/hab.

Le tableau suivant permet de comparer le niveau du capital de la dette de la Ville d'Audincourt par rapport aux communes de PMA.

	2019	2025
Audincourt	795 €/hab	769 €/hab
Ensemble des communes de PMA	743 €/hab	733 €/hab
Communes de PMA de + 10.000 habitants	954 €/hab	1.006 €/hab

x La situation au 31 décembre 2025

- **Le capital à rembourser de la dette reste stable malgré les importants investissements du mandat 2021-2026.**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la dette au 1^{er} janvier depuis 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital de la dette au 01/01/N	11 127 035	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806	11 387 644	10 967 086

Pour mémoire, l'encours a fortement progressé en 2021 et 2022 suite à la souscription de deux emprunts de 2,5 millions d'euros pour financer le programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires et du gymnase l'Espérance. Ces prêts ont été souscrits à des taux extrêmement bas : 0,51 % et 0,90 %.

- **Une stratégie prudente**

L'encours actuel de la dette se compose de 19 emprunts répartis entre 9 organismes prêteurs. Depuis plusieurs années, un soin particulier a été porté à diversifier les organismes prêteurs afin de saisir les meilleures opportunités de taux.

Selon « la charte de bonne conduite Gisler », 99,53 % de notre encours de dette au 31 décembre 2025 est classé en catégorie A1 avec des indices en euros et des structures à taux fixes ou variables simples.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Audincourt privilégie les taux fixes. Un seul emprunt est classé en catégorie B1. Il s'agit d'un emprunt à taux variable souscrit auprès de la Société générale en 2001. Son taux d'intérêt est plafonné à 4,5 % tant que l'Euribor ne dépasse pas 5,5 %. Au-delà, le taux d'intérêt sera celui de l'indice de référence. Il sera entièrement amorti courant 2026.

Par conséquent, la dette de la Ville d'Audincourt présente peu de risque.

Situation de la dette au 31 décembre 2025

Année de réalisation	Numéro	Prêteur	Durée en années	Type de taux	Taux à la signature en %	Périodicité	Capital	Encours au 31/12/2025
2002	92 / 11080002	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	25	V	4,50	A	1 143 367,63	51 968,44
2011	108 / 20394502	CRÉDIT MUTUEL	15	F	3,95	T	2 000 000,00	173 455,03
2012	109 / 20394503	CRÉDIT MUTUEL	16	F	4,20	T	1 000 000,00	152 320,72
2013	110 / 07142684	BANQUE POPULAIRE	15	F	3,31	T	1 000 000,00	199 999,84
2014	111 / 201400003101892P	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	15	F	2,69	A	1 000 000,00	262 281,40
2015	112 / 042020394500404	CRÉDIT MUTUEL	15	F	1,35	T	1 300 000,00	433 333,20
2016	126 / MON512073EUR	CAFIL LA BANQUE POSTALE	15	F	0,90	T	1 000 000,00	399 999,88
2017	114 / 0964280	CAISSE D'ÉPARGNE	15	F	1,09	T	1 300 000,00	606 666,56
2018	115 / 20394505	CRÉDIT MUTUEL	15	F	1,23	T	1 000 000,00	556 194,99
2019	116 / MON530694EUR	CAFIL LA BANQUE POSTALE	15	F	0,57	T	1 000 000,00	599 999,92
2020	117 / MON534360EUR	CAFIL LA BANQUE POSTALE	15	F	0,58	T	1 000 000,00	666 666,60
2021	118 / C713695	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	15	F	0,51	S	2 500 000,00	2 000 000,00
2022	120 / 20394501	CRÉDIT MUTUEL	15	F	0,90	T	2 500 000,00	2 064 834,02
2023	121 / 5537561	CDC	15	F	3,68	T	444 885,00	398 544,70
2023	128 / 5537600	CDC	15	F	3,68	T	550 115,00	492 813,67
2024	122 / 00002223105	CAISSE DU CRÉDIT AGRICOLE	15	F	3,66	T	570 000,00	533 477,73
2024	130 / 5598552	CDC	15	F	3,59	T	210 000,00	199 188,84
2024	131 / 5598486	CDC	15	F	3,59	T	220 000,00	208 674,01
2025	123 / 08976426	BANQUE POPULAIRE	15	F	3,38	T	1 000 000,00	966 666,66
TOTAL GÉNÉRAL							24 738 367,63	10 967 086,21

Répartition de la dette entre les différents organismes prêteurs

Prêteur	Capital	% du capital emprunté	Encours au 31/12/2025	% du capital restant au 31/12/2025
BANQUE POPULAIRE	4 000 000,00	16,17 %	1 166 666,50	10,64 %
CAFIL LA BANQUE POSTALE	3 000 000,00	12,13 %	1 666 666,40	15,20 %
CAISSE D'ÉPARGNE	3 300 000,00	13,34 %	606 666,56	5,53 %
CAISSE DU CRÉDIT AGRICOLE	570 000,00	2,30 %	533 477,73	4,86 %
CDC	1 425 000,00	5,76 %	1 299 221,22	11,85 %
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	3 500 000,00	14,15 %	2 262 281,40	20,63 %
CRÉDIT MUTUEL	2 500 000,00	10,11 %	2 064 834,02	18,83 %
CRÉDIT MUTUEL	5 300 000,00	21,42 %	1 315 303,94	11,99 %
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 143 367,63	4,62 %	51 968,44	0,47 %
Total	24 738 367,63	100,00 %	10 967 086,21	100,00 %

► **Des ratios d'endettement favorables et des marges de manœuvre préservées**

Il résulte de la stratégie prudente adoptée depuis plusieurs années, mais aussi plus globalement de la gestion des finances de la Ville, que les ratios d'endettement sont favorables et permettent de préserver des marges de manœuvre pour l'investissement.

	Taux d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement	Délai de désendettement en années
Audincourt	52,78%	4,05
Ensemble des communes de PMA	60,54%	3,52
Communes de PMA de + 10.000 habitants	64,45 %	4,04

x Evolution envisagée de l'endettement entre 2026-2028

L'évolution de l'endettement est envisagée sur la base d'un recours à l'emprunt annuel de 1.000.000 € sur une durée de 15 ans à des taux d'intérêts à 4,50 % soit un niveau plus élevé que lors des dernières souscription. L'incertitude que fait peser la conjoncture internationale sur le niveau des taux d'intérêts invite à des estimations prudentes.

Le tableau ci-dessous fournit des indications sur la trajectoire de la dette jusqu'en 2028.

	2019	2023	2024	2025	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
Capital de la dette au 01/01/N	11 127 035	12 191 671	11 821 806	11 387 644	10 967 086	10 632 231	10 469 303
Nouveaux emprunts	1 000 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 408 273	1 364 865	1 434 162	1 420 558	1 334 854	1 162 928	1 168 973
Capital de la dette au 31/12/N	10 718 762	11 821 806	11 387 644	10 967 086	10 632 231	10 469 303	10 300 331
Remboursement intérêts	275 855	168 414	177 981	192 263	200 404	216 248	237 851
Annuité	1 684 128	1 533 280	1 612 143	1 612 820	1 535 258	1 379 176	1 406 824
Taux de souscription des emprunts	0,57 %	3,68 %	Prêt CRCA : 3,66 % Prêt CDC : 3,59 %	3,38 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

La tableau ci-dessous traduit l'impact de cette trajectoire selon les critères de la loi de programmation des finances publiques.

	2019	2023	2024	2025	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
Nouveaux emprunts	1 000 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 408 273	1 364 865	1 434 162	1 420 558	1 334 854	1 162 928	1 168 973
Evolution du besoin de financement (Il article 13 de la loi de programmation des Finances publiques)	-408 273	-369 865	-434 162	-420 558	-334 854	-162 928	-168 973

B. Une dette garantie au service de l'habitat social

x Le cadre général et les règles prudentielles

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les collectivités locales ont la possibilité d'intervenir garantissant les emprunts d'un tiers. Ce dispositif facilite l'accès au crédit des bénéficiaires ou leur permet d'accéder à des taux d'intérêt moindres. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Les garanties d'emprunt entrent dans le cadre des engagements hors bilan. Les garanties financières aux emprunts contractés par des personnes de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière, celles accordées à des personnes de droit privé sont encadrées par les dispositions de l'article L3231-4 du Code général des Collectivités Territoriales.

Dans tous les cas, la garantie d'un emprunt donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Les garanties d'emprunt apportées à des personnes privées sont encadrées par trois règles prudentielles :

- une collectivité ne peut garantir plus de 50 % de ses recettes réelles de fonctionnement ;
- l'annuité garantie pour un bénéficiaire ne peut être supérieure à 10 % du montant susceptible d'être garanti ;

- la quotité maximale pouvant être garantie par une ou plusieurs collectivités ne peut dépasser 50 % du prêt sauf pour les opérations d'aménagement où cette quotité est portée à 80 % (article L300-1 à L300-4 du Code de l'Urbanisme) ;

Ces règles prudentielles ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

x La situation de la dette garantie au 31 décembre 2025

A la fin de l'exercice 2025, le capital garanti restant dû s'élève à 15.045.717,32 € répartis sur 150 lignes d'emprunts. A l'exception de la garantie accordée à l'EHPAD pour la construction de nouveaux locaux en 2012, l'ensemble des prêts sont en lien avec le logement social.

La durée de vie résiduelle des emprunts garantis est de 26 ans.

► Situation par organisme prêteur

Organisme prêteur	Nombre de lignes d'emprunt	Capital garanti	Capital restant garanti au 01/01/2026
CARSAT	1	212 496,00	162 913,60
CDC	148	19 409 475,27	14 658 280,02
LA BANQUE POSTALE	1	236 000,00	224 523,70
Total	150	19 857 971,27	15 045 717,32

► Situation par bénéficiaire de la garantie

Bénéficiaire de l'emprunt garanti	Nombre de lignes d'emprunt	Capital garanti	Capital restant garanti au 01/01/2026
ARIAL	1	240 000,00	240 000,00
HABITAT 25	15	1 080 911,79	730 078,29
IDEHA	21	4 787 157,83	3 273 960,06
MAISON DE RETRAITE	1	784 764,04	425 080,54
NEOLIA	112	12 965 137,61	10 739 701,40
Total Résultat	150	19 857 971,27	15 408 820,29

IX. Budget Annexe - la Santé : une politique nécessaire

A. Le besoin d'une politique de Santé à Audincourt

x La création du Budget Annexe Santé

Depuis de longues années, la Ville d'Audincourt s'est inquiétée des fluctuations de la démographie médicale et, par ses actions, a contribué au maintien et à l'installation de praticiens généralistes et spécialistes sur le territoire communal.

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a choisi de renforcer la vocation sanitaire du Site Lucine en installant au second étage la Maison Médicale de Garde (MMG) et un Centre Municipal de Santé (CMS).

Le Budget Annexe spécialement dédié transcrit les activités suivantes :

- La **Maison Médicale de Garde** dont l'activité a un impact direct sur le recours des urgences de l'hôpital Nord Franche-Comté, déjà saturées. Cette politique est financée par une subvention de l'ARS et par la Ville d'Audincourt ;
- Le **Centre Municipal de Santé**, qui accueillera cette année 4 médecins généralistes est la réponse directe à la diminution du nombre de médecins généralistes sur le territoire de l'agglomération. Cette action est financée par le montant des consultations, des subventions de la CPAM et la Ville d'Audincourt ;
- Le **Médico-bus** qui permet, en collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), d'apporter une solution médicale aux patients de plus de 65 ans en Affection de Longue Durée (ALD) ne disposant pas de médecin traitant. Les coûts sont entièrement remboursés à la Ville d'Audincourt par la CPTS ;
- Diverses activités ponctuelles dans le domaine de la Santé financées par intégralement par la Ville d'Audincourt ;

x Une fréquentation toujours importante

La fréquentation de la Maison Médicale de Garde et du Centre Municipal de Santé demeure importante.

Maison Médicale de Garde

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de consultations	6 091	7 598	7 861	8 418	6 683

Centre Municipal de Santé

	2022 (à partir du 17/10)	2023	2024	2025
Nombre de consultations	3 287	13 220	11 823	13 073

La baisse observée en 2025 pour la Maison médicale de Garde correspond à l'ouverture du centre de soins non programmés à Montbéliard.

x Les chiffres clés du Budget Annexe Santé en 2025**OPÉRATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Charges de personnel (budget ressources humaines)
Mutualisation du personnel avec le Budget Principal
Mutualisation des moyens avec le Budget Principal
Charges de fonctionnement et exceptionnelles
Charges financières (intérêts de la dette)
Amortissement des équipements et du matériel
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2025
514 201,80
44 050,78
46 272,11
84 541,60
0,00
22 825,00
689 066,29

Consultations perçues des patients
Maison médicale de Garde : subvention de l'ARS
CMS : subventions de la CPAM
Participation de la Ville d'Audincourt
Autres recettes de fonctionnement
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

409 399,55
118 000,00
161 086,26
0,00
1 282,48
689 768,29

SOLDE DESTINE A FINANCER L'INVESTISSEMENT

702,00 €

B. Le Budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Budget Santé se sont élevées à 689 K€ en 2025. La progression entre 2022 et 2025 s'explique par :

- ▶ la montée en puissance de l'activité (le CMS n'a ouvert qu'au mois d'octobre 2022) ;
- ▶ le recrutement progressif de médecins ;
- ▶ les charges de fonctionnement courant sont globalement stables entre 2023 et 2025 ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 projeté	BP 2027 projeté
Charges de personnel	171 518	399 895	450 627	558 253	655 000	657 000
<i>dont personnel mis à disposition par budget général</i>	<i>171 518</i>	<i>46 759</i>	<i>33 297</i>	<i>44 051</i>	<i>50 704</i>	<i>50 700</i>
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	56 319	119 526	102 064	107 988	141 000	121 000
<i>dont charges à reverser au budget général</i>	<i>27 394</i>	<i>50 163</i>	<i>45 192</i>	<i>46 272</i>	<i>46 673</i>	<i>46 673</i>
Autres	0	0	1	0	3 000	3 000
Autofinancement	0	19 137	20 223	22 825	119 316	80 280
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	227 837	538 557	572 916	689 066	918 316	861 280
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 projeté	BP 2027 projeté
CMS : consultations	89 040	358 991	358 780	409 400	470 000	458 000
MMG : subvention ARS	102 065	102 065	118 000	118 000	102 065	102 065
CMS : subvention CPAM :	77 279	82 760	172 732	161 086	149 935	149 935
État : subvention fonctionnement des Centres de Santé	0	8 503	8 756	0	0	0
Autres		696	11 322	1 282	1 280	1 280
Participation de la Ville à l'équilibre	79 940	47 679	344	0		
<i>CMS : participation de la Ville</i>	<i>74 993</i>	<i>26 484</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>MMG : participation de la Ville</i>	<i>4 948</i>	<i>21 195</i>	<i>344</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	348 325	600 694	669 934	689 768	918 316	861 280
Résultats antérieurs reportés de la section de fonctionnement	0	39 903	102 039	194 335	195 036	150 000
Résultat de clôture à affecter de la section de fonctionnement	120 488	102 039	199 058	195 037	0	0

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 689 K€ en 2025. Elles progressent entre 2023 et 2025 :

- ▶ Le produit généré par les consultations progresse en raison de la revalorisation du coût des actes et avec l'augmentation du nombre de médecins ;
- ▶ Les subventions perçues de l'ARS pour la Maison Médicale de Garde et de la CPAM pour le CMS (forfait centre de Santé, ROSP, forfait patientèle, subvention Teulade) se stabilisent car le fonctionnement de l'activité a atteint son rythme de croisière ;
- ▶ Depuis 2024, la participation de la Ville à l'équilibre est réduite ;

Les prévisions budgétaires 2026 et 2027 seront impactées par les éléments suivants :

- ▶ Les charges de personnel progressent suite au recrutement d'un quatrième médecin. Le montant des recettes générées par les consultations est attendu en hausse pour la même raison ;
- ▶ Le développement de l'activité du médico-bus entraîne une augmentation des dépenses qui sont intégralement remboursées en recettes par la CPTS ;

C. Les ressources humaines

Les charges de personnel représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement du Budget Annexe Santé (80%).

L'évolution des effectifs au 1er janvier sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Maison médicale de garde				
Secrétaire médicale	2	2	2	3
Centre municipal de santé				
Secrétaire médicale	1	1	1	1
Médecins	2	2	2	3

Les projections d'évolution des charges sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles reposent sur les hypothèses suivantes :

- ▶ Pas de changement de périmètre d'activité en ce qui concerne la Maison Médicale de Garde ;
- ▶ Le recrutement d'un 4ème médecin en 2026 ;

	2023	CA 2024	2025	BP 2026 projeté	BP 2027 projeté
CHARGE DE PERSONNEL	399 894,69	450 627,35	558 252,58	655 000,00	657 000,00
PERSONNEL AFFECTE PAR LA VILLE	46 758,82	33 297,35	44 050,78	35 000,00	35 000,00
VERSEMENT TRANSPORT	0,00	8 985,51	6 353,46	9 199,00	9 199,00
COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	1 240,99	1 417,62	1 811,26	1 576,00	1 576,00
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	5 248,18	6 556,00	8 152,65	6 775,00	6 775,00
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0,00	414,42	1 058,77	685,00	585,00
TITULAIRES REMUNERATION PRINCIPALE	4 825,04	19 474,98	22 498,62	20 000,00	20 000,00
TITULAIRES NBI	33 567,76	37 807,10	37 892,77	36 310,00	37 410,00
TITULAIRES AUTRES INDEMNITÉS	2 336,26	6 100,47	7 592,12	6 548,00	6 548,00
NON TITULAIRES REMUNERATIONS	166 263,79	184 110,51	238 580,26	323 836,00	324 836,00
NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	45 011,34	42 286,09	53 889,40	64 098,00	64 098,00
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	65 347,00	72 566,58	87 269,94	111 619,00	111 619,00
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	19 420,84	26 345,14	35 131,07	27 320,00	27 320,00
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	9 874,67	10 695,58	13 236,48	11 239,00	11 239,00
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0,00	0,00	735,00	0,00	0,00
AUTRES CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE	0,00	570,00	0,00	795,00	795,00
Total	399 894,69	450 627,35	558 252,58	655 000,00	657 000,00

D. Les relations entre le Budget Annexe Santé et le Budget Principal

Les relations entre le Budget Santé et le Budget principal sont de deux natures :

- ▶ La participation de la Ville à la politique de Santé fixée annuellement par une délibération. Elle se matérialise par une dépense pour la Budget Principal et une recette pour le Budget Annexe ;
- ▶ La mutualisation, c'est à dire la constatation de charges de structure assumées intégralement par la Ville pour le compte du Budget Santé (gestion, entretien des locaux et du matériel, personnel Ville). Elles permettent le bon fonctionnement du service. Ces relations sont définies par une délibération annuelle. Elle se traduit par l'émission d'une dépense sur le Budget Annexe Santé et une recette sur le Budget Principal ;

Elles font l'objet de délibérations annuelles.

E. Les projets d'investissement

Les investissements prévus sur le Budget Santé visent à compléter l'équipement existant et à développer le service rendu aux patients. Il s'agit de matériel informatique pour assurer les gardes et plus globalement de l'aménagement des locaux, et d'un véhicule pour assurer les visites à domicile.

F. Evolution du budget de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
011 Charges générales	56 318,69	109 499,08	92 064,24	107 988,71	141 000,00	121 000,00
012 Charges personnel	171 518,45	399 894,69	450 627,35	558 252,58	655 000,00	657 000,00
65 Charges de gestion	0,00	26,77	0,69	0,00	3 000,00	3 000,00
68 Provisions	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	227 837,14	519 420,54	552 692,28	666 241,29	799 000,00	781 000,00
Opérations d'ordre	0,00	19 136,92	20 223,00	22 825,00	40 000,00	30 000,00
Virement en investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	79 316,85	50 280,00
Total Dépenses de fonctionnement	227 837,14	538 557,46	572 915,28	689 066,29	918 316,85	861 280,00
70 Produits des services	89 040,24	358 991,02	358 780,24	409 399,55	470 000,00	458 000,00
74 Dotations	179 344,00	193 328,30	299 488,05	279 086,26	252 000,00	252 000,00
75 Produits de gestion	79 940,44	48 374,61	1 666,37	2,48	0,00	0,00
78 Reprises provisions	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	348 324,68	600 693,93	669 934,66	688 488,29	722 000,00	710 000,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	1 280,00	1 280,00	1 280,00
Résultat reporté	0,00	0,00	102 039,25	194 334,85	195 036,85	150 000,00
Total Recettes de fonctionnement	348 324,68	600 693,93	771 973,91	884 103,14	918 316,85	861 280,00
Différence entre les titres et les mandats : solde des réalisations de l'exercice	120 487,54	62 136,47	199 058,63	195 036,85		
Résultat antérieur reporté excédentaire ou déficitaire	0,00	39 902,78	102 039,25	194 334,85		
Résultat cumulé excédentaire ou déficitaire pouvant être affecté	120 487,54	102 039,25	199 058,63	195 036,85		

G. Evolution du budget d'investissement

	2022	2023	2024	2025	BP 2026 Projeté	BP 2027 projeté
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	78 540,76	3 112,00	19 548,72	51 490,02	130 963,86	79 000,00
Total opérations réelles	78 540,76	3 112,00	19 548,72	51 490,02	130 963,86	79 000,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	1 280,00	1 280,00	1 280,00
Reports			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'investissement	78 540,76	3 112,00	19 548,72	52 770,02	132 243,86	80 280,00
10 FCTVA	0,00	0,00	12 494,56	510,49	0,00	0,00
1068 Excédent capitalisé					0,00	0,00
13 Subventions	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	0,00	0,00	18 894,56	510,49	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	19 136,92	20 223,00	22 825,00	40 000,00	30 000,00
Virement du fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	79 316,85	50 280,00
Résultat antérieur reporté excédentaire ou déficitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	12 927,01	0,00
Total Recettes d'investissement	0,00	19 136,92	39 117,56	23 335,49	132 243,86	80 280,00
Différence entre les titres et les mandats : solde des réalisations de l'exercice	-78 540,76	16 024,92	19 568,84	-29 434,53		
Résultats antérieurs reportés de la section d'investissement (001)	0,00	-78 540,76	18 068,92	37 637,76		
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	80 584,76	0,00	4 723,78		
Reste à réaliser dépenses	-2 044,00	-14 631,12	-42 361,54	0,00		
Reste à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00	0,00		
Différence entre les restes à réaliser positif ou négatif	-2 044,00	-14 631,12	-42 361,54	0,00		
Besoin de financement	-80 584,76	3 437,80	-4 723,78	12 927,01		
Résultat de fonctionnement avant affectation	120 487,54	102 039,25	199 058,63	195 036,85		
Besoin de financement investissement (1068)	-80 584,76	3 437,80	-4 723,78	12 927,01		
Résultat de fonctionnement reporté (002)	39 902,78	102 039,25	194 334,85	195 059,15		